

## Règlements généraux à l'intention des parents

### Assurances

Nous vous encourageons à vous prévaloir de l'assurance-accident offerte à vos enfants en septembre. La commission rappelle aux parents qu'elle ne défraie pas le coût du transport des élèves par ambulance en cas d'accident mais que ces frais sont couverts par la police d'assurance offerte aux élèves.

### Fermeture de l'école

Lors de tempête de neige, la fermeture des écoles sera annoncée sur le site web du CSSDM, celui de l'école ainsi que sur le message vocale du poste téléphonique de l'école. Vous pouvez également consulter les chaînes de nouvelles à la télévision et à la radio qui donnent régulièrement toute l'information concernant les fermetures d'école. Il peut par ailleurs surgir un imprévu qui nous oblige à fermer l'école (problème de chauffage, de plomberie, etc.). Il est important de toujours prévoir un numéro de téléphone d'urgence où une personne responsable pourra prendre en charge votre enfant. Veuillez l'inscrire à la page 1 de l'agenda.

### Sorties éducatives

Ces sorties sont liées aux programmes d'études, planifiées et organisées par les titulaires. Vous en serez avertis quelques jours à l'avance par une lettre co-signée par la direction et le titulaire, vous en indiquant toutes les coordonnées.

### Trajet maison-école

Les policiers indiqueront en début d'année le choix de certaines rues. Étant donné que ce choix tient compte de la présence de brigadiers, nous vous incitons à encourager votre enfant à emprunter ce parcours. De plus, nous vous demandons de nous aider à prévenir les accidents en faisant traverser les jeunes au coin des rues.

### Accueil des parents

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel, nous vous demandons de fixer un rendez-vous par téléphone ou dans de l'agenda, à moins qu'il s'agisse d'une urgence. Vous comprendrez qu'un enseignant en fonction ne peut être attentif à la fois à un visiteur inattendu et à ses élèves. Alors merci de prendre un rendez-vous pour mieux vous servir! **En tout temps, veuillez d'abord vous identifier au secrétariat dans le but de protéger vos enfants.**

### Sécurité des élèves

La sécurité des enfants nous concerne tous. Afin de leur offrir un environnement sécuritaire, nous vous demandons, lors des entrées et des sorties des enfants, de ne pas entrer dans l'école sans permission pour que le personnel soit en mesure de mieux contrôler les allées et venues des adultes qui y entrent. Si vous devez circuler dans l'école, veuillez -vous identifier au secrétariat et porter une cocarde « visiteur » qui vous sera remise sur place.

### Médicaments

Le personnel de l'école ne peut donner un médicament sans votre autorisation à votre enfant lorsque celui-ci est malade. Vous devez dans ce cas contacter le secrétariat pour obtenir un formulaire.

### Récréations

L'hiver, nombreux sont les parents qui donnent la permission à leur enfant de rester à l'intérieur de l'école plutôt que d'aller jouer sur la cour de récréation. **Seuls les enfants qui ont un billet médical pourront bénéficier de cette mesure. Lorsqu'il fait excessivement froid, tous les élèves restent à l'intérieur.**

### Interdits

Il est demandé à l'élève de ne pas apporter d'argent, de gomme, des jouets, des cartes, des jeux électroniques, des baladeurs et autres choses semblables. Ces objets n'ont pas leur place à l'école et seront confisqués car nous ne sommes pas responsables des pertes (vols - taxage) encourues à l'école.

### **Matériel de l'école**

Nous vous incitons à prendre soin du matériel de l'école, des livres de bibliothèque et des manuels scolaires. Si votre enfant endommage ou perd un manuel, vous devrez en défrayer le coût.

### **Absences des élèves**

Il est important de téléphoner au secrétariat de l'école lorsque votre enfant s'absente. Vous pouvez également en informer l'école via la boîte courriel de l'école (veuillez indiquer le nom complet de votre enfant, son groupe et le motif de l'absence) : [lteasdale@csgdm.qc.ca](mailto:lteasdale@csgdm.qc.ca).

### **Système d'alarme**

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable.

De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

### **Politique sur la résolution des différends entre les parents et l'école**

Cette politique a pour objectif de proposer un encadrement par des mécanismes formels à la résolution des différends qui surgissent entre les parents et l'école et aussi de répondre aux besoins des parents lorsque survient un différend.

Cette politique couvre tout différend qui peut survenir entre les parents et l'école sous réserve de l'application de l'article 9 de la loi de l'instruction publique. Un guide d'information sur la démarche à suivre est mis à la disposition des parents sur le site Internet du CSSDM.

### **Numéros utiles**

- Ligne Info-CSSDM : 514-596-6000
- Site Web du CSSDM : [www.cssdm.gouv.qc.ca](http://www.cssdm.gouv.qc.ca).
- Comité central des parents : 514 596-6121
- Protectrice de l'élève : 514-475-6768 (protecteur.eleve@csgdm.qc.ca)

### **Personnel**

Directrice : Héléna Da Costa  
Directeur adjoint : Nathalie Aumais  
Secrétaire : Imane Nouari  
Responsable du service de garde : Pascalie Hanous

Si vous désirez communiquer avec le professeur de votre enfant, ou au secrétariat pour déclarer une absence, ou pour toute autre information, veuillez communiquer au ☎ 736-8900

Boîte courriel de l'école : [lteasdale@csgdm.qc.ca](mailto:lteasdale@csgdm.qc.ca)

## Heures d'ouverture du secrétariat

Le secrétariat est ouvert de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

## Informations générales

### Horaire de l'école

**Précolaire :** Du lundi au vendredi

	<u>Entrée</u>	<u>Sortie</u>
AM	08h55	11h20
PM	12h50	15h17

**Primaire :  
et  
Accueil** Du lundi au vendredi

	<u>Entrée</u>	<u>Sortie</u>
AM	08h55	11h50
PM	13h10	16h05

**Études dirigées (à confirmer) :** 16h05 à 17h30 (mardi et mercredi)

**Site web de l'école :** [lucille-teasdale.cssdm.gouv.qc.ca](http://lucille-teasdale.cssdm.gouv.qc.ca)

**Courriel de l'école :** [lteasdale@csgm.qc.ca](mailto:lteasdale@csgm.qc.ca)

Nous vous prions pour des motifs de sécurité et de responsabilité, **de ne pas envoyer votre enfant avant l'heure d'entrée, soit à 8h50**. Également, les élèves qui dînent à la maison ne doivent pas se présenter à l'école avant 13h05.

Nous vous demandons également d'attendre votre enfant à l'extérieur, aux sorties désignées, afin d'éviter que des inconnus s'infiltrer dans l'école. Lorsque vous venez reconduire votre enfant et que vous êtes en retard vous devez vous présenter au secrétariat.

La direction

## **SERVICE DE GARDE ET DE DINERS**

L'école Lucille-Teasdale dispose d'un service de garde et d'un service de dîners. **Le service n'est pas gratuit.** Le prix varie selon le service demandé (ex. : midis et soirs, midis seulement etc.). Les parents des utilisateurs réguliers versent un tarif journalier fixe, payable dans la première semaine du mois de garde.

Au début de chaque année scolaire, avant d'envoyer son enfant, le parent doit absolument rencontrer la personne responsable ou son représentant pour l'inscrire. Avec elle, il signera une entente pour établir la description et le coût des services qu'il utilisera.

Il est aussi possible d'utiliser le service de façon occasionnelle.

Il est possible pour l'élève de dîner à l'école. Le parent doit fournir un lunch et payer les frais de surveillance.

Les parents doivent avertir une semaine d'avance pour tout abandon ou diminution du temps de garde.

**Vous pourrez rejoindre la responsable à l'école.**

**Pascalie Hanous ☎ 736-8900 Poste 8904**

Aux parents utilisateurs du service de garde, veuillez prendre note qu'entre 16h05 et 16h15, la priorité est à la sortie des élèves de l'école. Merci d'attendre que toutes les classes soient sorties et ce, pour la sécurité de tous.